



DEPARTEMENT  
DE L'INDRE

SYTOM de la  
Région de  
Châteauroux

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**

**Séance du 27 mars 2025**

Convocation transmise  
le : 06 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq - le jeudi 27 mars 2025

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre de tri Allée des Sablons 36330 Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

**Nombre de Membres :**

En exercice : 31  
Présents : 19  
Votants : 22

**Etaient présents :**

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, Jean-Michel MOREAU, Jean-Pierre NANDILLON, RUET Catherine, TOURRES Dominique, SCHMITT Jean-Marc, DUPONT Catherine, DUVERGNE Didier, EUMONT-CAMUS Thierry, GUIGNAT Dominique, MONJOINT Chantal, DAHURON Christian, PIVOT Christophe, PERRAT Patrice, SABROUX IDOUX Martine, PERROT Lionnel.

**Résultats du vote**

Voix « pour » : 22  
Voix « contre » : 0  
« Abstentions » : 0

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

Gil AVEROUS à Michel GEORJEON  
Patrice BOIRON à Patrice PERRAT  
Eric BERGOUGNAN à Christian DAHURON

Certifié exécutoire  
Publiée ou notifiée le :  
02 avril 2025

**Etaient absents et excusés**

Gil AVEROUS  
Tony IMBERT  
Patrice BOIRON  
Didier BARACHET

**Dossier n° 2025-003-007**

**Objet : Conclusion de l'étude de reprise en régie de l'exploitation du centre de tri**

Le contrat d'exploitation du centre de tri arrivant à son échéance en juillet 2026, le syndicat a décidé de mener une étude portant sur la pertinence de reprendre ou non le site en régie et de pouvoir ainsi maîtriser totalement le service.

Cette dernière réalisée par le bureau d'étude ELCIMAI doit permettre au SYTOM d'évaluer la faisabilité et les implications de ce mode de fonctionnement selon les aspects techniques et organisationnels, administratifs et financiers.

Ainsi, après une évaluation multicritère il apparaît que la régie permette une économie de 6% sur le coût d'exploitation annuel notamment du fait de l'absence de frais de siège et de marge qui aujourd'hui représentent près de 700 000 €/an. L'étude rendue par la société ELCIMAI démontre que, ce mode de gestion n'est pas sans conséquence, en particulier en ce qui concerne les ressources humaines et la dépendance à la sous-traitance.

Ces deux points nécessitent un vrai accompagnement et le respect strict d'un rétro planning qui selon l'étude devrait démarrer dès le mois de juillet 2025.

L'autre solution est de poursuivre l'exploitation sous la forme d'un marché globale de performance et de palier « aux points faibles » du marché précédent : absence de concurrence, niveau élevé des prix, manque de transparence de l'exploitant, durée d'exploitation trop longue.

Pour ce faire, l'étude préconise de renforcer les clauses de contrôle et d'augmenter les exigences de performance du nouveau contrat. Cependant, il faut au préalable réaliser un véritable sourcing afin d'accroître le niveau de la concurrence et pouvoir bénéficier de tarifs plus en cohérence avec les prix moyens observés aujourd'hui en marché d'exploitation.

La construction de ce nouveau marché requière là encore un accompagnement et le respect rigoureux d'un calendrier dont la première phase débiterait en avril 2025 (préparation marché AMO).

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

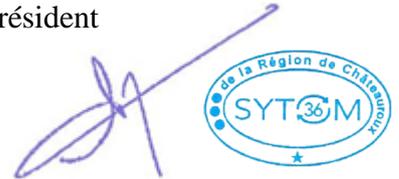
- **D'autoriser le Président à signer un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour accompagner le syndicat dans ces démarches.**

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.